



## BACTINET PA

### DÉSINFECTANT DES PELOUSES ARTIFICIELLES DES PISTES D'ATHLÉTISME



#### **PROPRIETES :**

BACTINET PA est un désinfectant spécialement formulé pour l'hygiène des revêtements synthétiques qui réduit très fortement les risques de contaminations microbiennes, est facilement biodégradable, non caustique et non moussant.

BACTINET PA ne contient pas de chlore ni de solvants ou dérivés pétroliers et sa préparation en solution aqueuse, apporte une humidification complémentaire favorable à la réduction des émissions de poussières et de particules sur les terrains de jeux synthétiques.

BACTINET PA participe à l'entretien périodique correct et indispensable pour maintenir les qualités initiales des supports, l'hygiène des surfaces de jeux utilisées en commun, pelouse artificielle, tapis de sols, aires de jeux scolaires en fibres synthétiques.

L'entretien périodique, la maintenance en parfait état d'hygiène et de propreté des surfaces en gazon artificiel, est recommandé par les instances de la FIFA.

BACTINET PA est un produit triple action :

Nettoyant désincrustant de part ses caractères légèrement acides, en application régulière préventive, il diminue la formation de dépôts de tartres organo-minéraux, calciques sur les surfaces.

Anti-algues: il agit contre le développement des algues et microorganismes végétaux à l'origine de la constitution des dépôts organiques qui favorisent l'implantation et le développement des colonies microbiennes et de l'apparition de mauvaises odeurs.

Désinfectant de par son pouvoir oxydant rapidement actif, il exerce une activité bactéricide (EN 1276 – Conditions de saleté), fongicide et sporicide. Il réduit les risques de transferts de contaminations microbiennes entre les joueurs notamment en cas de blessures provenant :

- . De liquides corporels, sang,
- . De crachats, de la sueur et autres particules corporelles
- . De petits animaux, volatils, insectes, etc...

#### **COMPOSITION :**

Préparation en eau déminéralisée à base d'une association stabilisée d'oxygène actif, d'acides acétique et péraétique.

Eléments de composition en conformité avec la liste de produits autorisés pour le nettoyage des surfaces et objets pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux. Arrêté du 8 septembre 1999 modifié.

Répond au cahier des charges concernant le **mode de production et de préparation biologique** des animaux et des produits animaux définissant les modalités d'application du règlement CEE N° 2092/91 (C.C. – REPAB – F) (Règlement CEE n°2092/91 modifiés, arrêté interministériel du 28/08/00 paru au J.O. de la république Française du 30/08/00). Satisfait aux exigences de conformité annexe II partie E du règlement CEE/2092/91.

Léa M. collectivités – 427 avenue de Limoges - 79000 NIORT

Tel : 05.49.77.08.25 - Fax : 05.49.77.08.29 - E-mail : [lea.m.collectivites@orange.fr](mailto:lea.m.collectivites@orange.fr) - Site internet : [www.leam.fr](http://www.leam.fr)

SARL au capital de 5 000 € - RCS Niort B 479 221 905- SIRET 479 221 905 00025 - APE 4778C - TVA FR 15 479 221 905

## **Suite BACTINET PA :**

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
Aspect	Liquide incolore
pH	3
Masse volumique	1010g/l +/-20g/l
Odeur	Sans

## **UTILISATIONS :**

Nettoyage et désinfection des surfaces de jeux utilisées en commun, pelouse artificielle, tapis de sols, aires de jeux scolaires en fibres synthétiques.



## **MODE D'EMPLOI :**

Observer la compatibilité de la pelouse artificielle et notamment dans le cas de présence de poudrette de remplissage avec BACTINET PA.

Débarrasser la surface des éventuels objets, déchets présents, débris végétaux, feuilles, corps étrangers sur les terrains de plein air.

Si nécessaire : Procéder à un balayage, au décompactage et la répartition homogène de la couche de poudrette, à un brossage afin de redresser les fibres verticalement.

Utiliser un matériel d'application ou d'arrosage approprié parfaitement propre et compatible avec le produit.

Réaliser une pulvérisation régulière et uniforme du produit 1 à 2 fois par mois en fonction de l'importance de la fréquentation des aires de jeux, de l'état de la pelouse artificielle, de la présence de végétaux ( algues, mousses, etc... ) et du niveau de risques de contamination des joueurs en fonction du sport pratiqué ( *Risques de blessures* ).

Prévoir de l'ordre de 6 à 8 Litres pour 100 m<sup>2</sup>.

NB : La quantité de produit à propriétés désinfectantes et algicides, dépend de la hauteur, densité et répartition des fibres droites, des fibres bouclées de maintien, de la nature et volume de la poudrette, de l'importance des dépôts, algues, mousses présents sur la pelouse artificielle.

L'application lors d'un brossage manuel ou mécanique prévu pour maintenir ou remettre les fibres verticalement favorise l'action nettoyante désinfectante.

Laisser au contact de l'ordre de 30 Minutes avant de procéder à la remise en service ou à un arrosage à l'eau claire en cas de nécessité d'une nouvelle humidification en période de forte chaleur.

**NOTA :** Observer les recommandations du fournisseur de pelouse artificielle.

## **PRECAUTIONS D'EMPLOI ET STOCKAGE :**

Usage biocide : TP 02 –PEROXYDE D'HYDROGENE EN SOLUTION - 28,4 g/kg

ACIDE PERACETIQUE - 1,05 g/Kg

Conserver le récipient bien fermé. Utiliser matériel de protection approprié, gants, lunettes, etc...

Eviter le contact avec les yeux/la peau. Ne pas mettre au contact des alliages légers, étamés ou galvanisés, fibres textiles colorées, métaux ferreux sensibles aux oxydants. Ne pas mélanger avec d'autres produits alcalins ou chlorés, etc... Stocker dans un endroit frais et aéré à l'abri du soleil, de la chaleur, lumière et du gel. Refermer l'emballage après chaque utilisation. Conserver hors de la portée des enfants. Emballage avec bouchon à évent. Préparation renfermant de l'oxygène actif, bien refermer l'emballage après utilisation, ne pas conserver au-delà de 1 an.

Comme pour tout nettoyant désinfectant de caractère acide, effectuer au préalable un essai afin de déterminer la compatibilité du produit avec les surfaces à nettoyer.

Léa M. collectivités – 427 avenue de Limoges - 79000 NIORT

Tel : 05.49.77.08.25 - Fax : 05.49.77.08.29 - E-mail : [lea.m.collectivites@orange.fr](mailto:lea.m.collectivites@orange.fr) - Site internet : [www.leam.fr](http://www.leam.fr)

SARL au capital de 5 000 € - RCS Niort B 479 221 905- SIRET 479 221 905 00025 - APE 4778C - TVA FR 15 479 221 905